

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la ville de Carleton-sur-Mer tenue le 15 mars 2010, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**Présences : MM. Jean-Guy Cyr
Donald Falardeau
Raymond Deslauriers
Lauréat Plante
Normand Parr (absence motivée)
Mme France Leblanc**

Monsieur Denis Henry, maire, préside la réunion.

10-03-101 MANDAT À ME MARIE-CLAUDE LAMBERT – CONFIRMATION DE L'ANNULATION DES PERMIS DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE DU BANC

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère nul les permis 2009-398, 2009-399 et 2009-400 ainsi que le permis de lotissement 20091027 émis le 27 octobre 2009 pour les lots 4 502 578 à 4 502 616;

CONSIDÉRANT QUE Lacroix et Fils ltée a été avisé de cette position le ou vers le 23 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE Lacroix et Fils ltée considère, sans effet, cette prise de position;

CONSIDÉRANT QU' un litige est possible, opposant la Ville de Carleton-sur-Mer et Lacroix et Fils ltée;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau

APPUYÉ par : M. Lauréat Plante

Et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fait partie intégrante de cette présente résolution comme cité intégralement.

QUE le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer confirme le mandat de ces procureurs CAIN, LAMARRE, CASGRAIN, WELLS, Avocats, afin de transmettre une mise en demeure à Lacroix et Fils ltée dans le but de présenter la position de la Ville de Carleton-sur-Mer quant aux permis mentionnés en préambule.

QUE le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer mandate ces procureurs pour intervenir au dossier, de tenter de le régler sur les meilleures bases possible et/ou de représenter la Ville de Carleton-sur-Mer dans le cadre de procédures à être engagées par elle et/ou dirigées contre la Ville tant qu'il sera nécessaire.

10-03-102 LA LEVÉE DE LA RÉUNION

À 20 h 15, monsieur Raymond Deslauriers, propose de lever la réunion.

Accepté.